

# L'apprentissage en Suisse

## En résumé

- En 2016, le taux d'emploi en Suisse était de 79,6%<sup>1</sup> et le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans de 8,6%<sup>2</sup>.
- L'apprentissage occupe une place centrale au sein du système éducatif : plus des deux tiers des jeunes âgés de 15 à 20 ans optent pour l'apprentissage à la fin de leur scolarité obligatoire.
- Le système suisse est caractérisé par sa grande perméabilité : depuis la réforme menée en 2004, toute formation d'apprenti peut dans tous les cas déboucher sur une autre formation, y compris au sein du système universitaire (en application du principe « *Kein Abschluss ohne Anschluss* »<sup>3</sup>).
- Le système suisse repose sur la coopération entre les acteurs publics et les entreprises, qui élaborent l'offre de formation, validée dans un deuxième temps par la Confédération.

## 1. Les jeunes suisses et l'apprentissage

En Suisse, **l'apprentissage constitue la voie choisie par 69,1% des jeunes âgés de 15 à 20 ans** à l'issue de la scolarité obligatoire. La proportion est plus élevée dans les cantons alémaniques (entre 69,6 et 85,6%) que dans les cantons romands ou bilingues (entre 38,8 et 76,8 %) et le Tessin (56,4%). Les jeunes Suisses ont le choix entre près de 230 métiers pour réaliser leur apprentissage dont le contenu est défini par les associations professionnelles et validé par l'administration fédérale.

**90% des apprentis choisissent le système dual école entreprises.**

En 2015, le taux de diplômés du secondaire était de 90,9%, avec 65,2% de diplômés d'un apprentissage.

## 2. Les entreprises au cœur du système d'apprentissage

L'apprentissage, réalisé sur la base d'un contrat d'entreprise, joue un rôle important pour les entreprises : il représentait **4,8% du nombre total d'emplois** en 2015.

Selon des estimations du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), 40% des entreprises suisses en capacité d'offrir des formations en apprentissage le font. Ainsi, en 2017, 97 000 places en apprentissage étaient disponibles et 82 500 jeunes ont commencé un apprentissage.

Selon les entreprises qui y sont engagées, **l'apprentissage est considéré comme un investissement rentable en moyenne à partir de la 3<sup>e</sup> année** (sur une durée totale de 3 à 4 ans, selon les métiers).

**En moyenne, 1/3 des apprentis restent dans l'entreprise à la fin de leur apprentissage.**

## 3. Fonctionnement du système suisse de formation professionnelle

Le système de formation professionnelle comporte trois niveaux: l'apprentissage, la maturité professionnelle et la formation professionnelle supérieure. Le système a été réformé en 2004 selon le principe « *Kein Abschluss ohne Anschluss* », notamment pour permettre une plus grande perméabilité au sein de la formation professionnelle mais également entre celle-ci et l'enseignement général.

### L'apprentissage

Il existe deux types d'apprentissage:

- L'apprentissage avec attestation fédérale de formation professionnelle, d'une durée de 2 ans.
- L'apprentissage avec certificat fédéral de capacité (CFC) : d'une durée de 3 à 4 ans, il prépare à l'exercice d'une profession spécifique et peut donner accès à une formation professionnelle supérieure.

<sup>1</sup> Taux d'emploi des 15-64 ans, Eurostat.

<sup>2</sup> Au sens du BIT. Les méthodes statistiques du BIT (sur enquête téléphonique portant sur un échantillon représentatif) diffèrent de celles du SECO portant sur les seuls inscrits aux Offices Régionaux de Placement (ORP)

<sup>3</sup> Qui signifie que tout diplôme doit offrir des passerelles d'accès vers une autre formation.

Dans une volonté d'individualisation, la loi permet par ailleurs de rallonger ou d'écourter la durée de l'apprentissage en fonction des besoins de l'apprenti. Quel que soit le type d'apprentissage choisi, il peut prendre deux formes:

- Le système dual école-entreprise, qui alterne périodes en entreprise (sur la base d'un contrat d'apprentissage) et périodes à l'école.
- Les écoles professionnelles à plein temps. Cette option est choisie par 10% des apprentis, avec des variations notables en fonction des cantons : 24,4% en Suisse romande, 29,9% au Tessin mais seulement 4,0% en Suisse alémanique.

La majorité des élèves poursuit un apprentissage directement après la scolarité obligatoire. Mais ceux n'ayant pas trouvé de solution ou souhaitant un complément de formation peuvent opter pour une voie transitoire (10<sup>e</sup> année scolaire, école préparatoire, semestre de motivation ou encore séjour linguistique).

#### *La maturité professionnelle (baccalauréat professionnel)*

Elle permet de compléter la formation professionnelle initiale par une formation générale approfondie. Elle donne accès aux Hautes écoles spécialisées (universités de sciences appliquées, équivalent des *Fachhochschulen* allemandes), sans examen d'admission, et aux universités et écoles polytechniques fédérales, par le biais d'un examen complémentaire.

#### *La formation professionnelle supérieure*

Elle permet aux étudiants de se préparer à des activités professionnelles complexes ou à responsabilité. 450 filières de formation sont proposées dans toute la Suisse. 28,6% des apprentis décident de poursuivre une formation professionnelle supérieure à l'issue de leur apprentissage, notamment dans les Hautes écoles spécialisées.

## 4. Les principaux acteurs de la formation professionnelle en Suisse

Le système suisse repose sur une **étroite collaboration et un partage des tâches entre les pouvoirs publics et les acteurs privés**. Ce principe de coopération est inscrit à l'article 1<sup>er</sup> de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

- La Confédération est en charge du pilotage et du développement du système. L'administration fédérale s'assure de la qualité de la formation, de la comparabilité des offres et valide les nouvelles formations.
- Les cantons vérifient les contrats d'apprentissage et veillent au bon fonctionnement des écoles professionnelles. Ils proposent des services d'orientation, délivrent les autorisations de former, prennent en charge la formation des formateurs et publient les places d'apprentissage.
- Le secteur privé
  - ⇒ Les associations professionnelles/organisations sectorielles, en partenariat avec les partenaires sociaux, définissent le contenu et les procédures d'accès aux formations, développent l'offre d'apprentissage et préparent l'offre de formation professionnelle supérieure.
  - ⇒ Les entreprises participent au système sur la base du volontariat. Il est possible pour plusieurs entreprises de collaborer pour offrir une place d'apprentissage.

## 5. Quelques données chiffrées sur les résultats

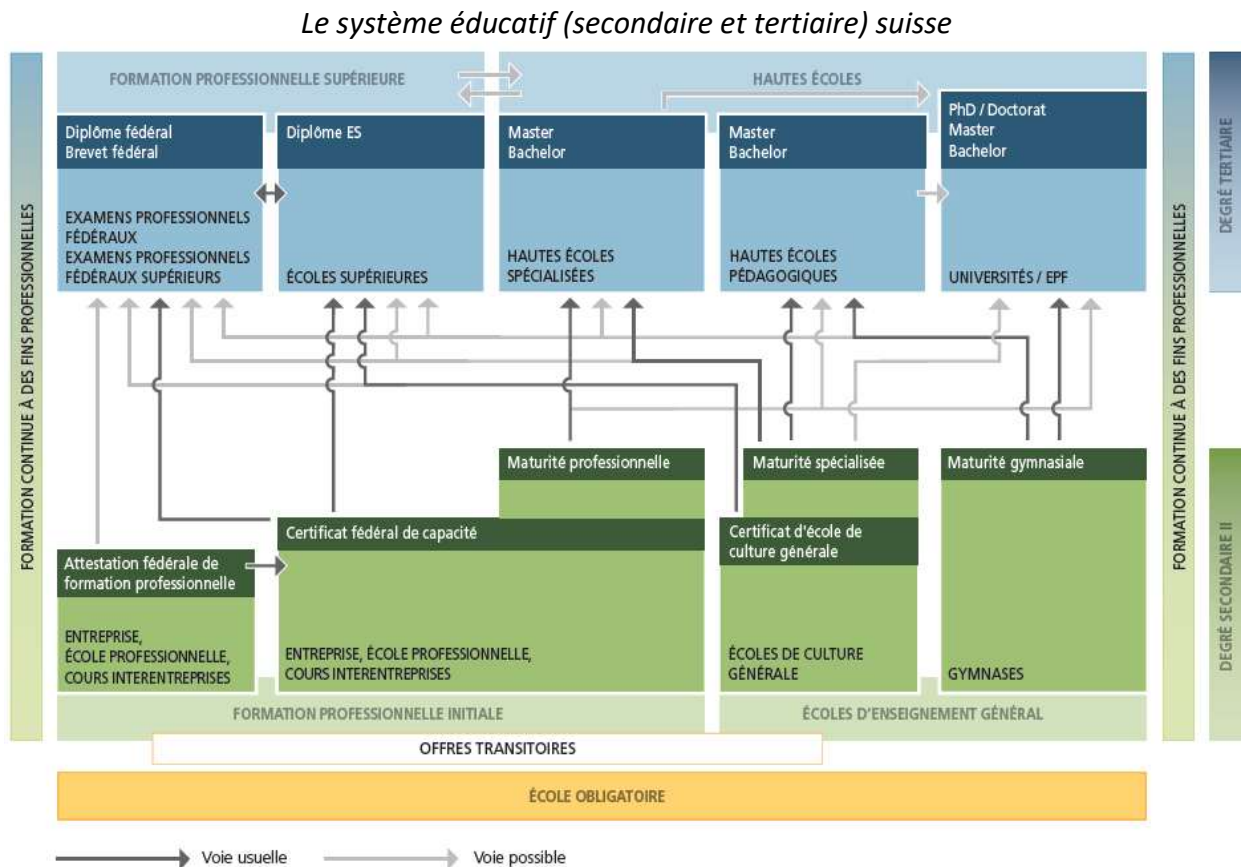
Les diplômés de l'apprentissage gagnent en moyenne 22% de plus que les élèves ayant arrêté leur scolarité à la fin de la scolarité obligatoire ; ce taux s'élève à 54% pour les diplômés de la formation professionnelle supérieure. A titre de comparaison, les jeunes diplômés du secondaire général gagnent en moyenne 25% de plus que ceux n'étant pas allés au-delà de la scolarité obligatoire et les jeunes issus des hautes écoles 75% de plus.

79% des jeunes sont en emploi dans les 8 mois qui suivent la fin de leur apprentissage – 66% occupent un emploi non précaire et 13% un emploi précaire<sup>4</sup>. 96% des jeunes issus des Hautes écoles spécialisées sont en emploi un an après la fin de leur formation<sup>5</sup>.

D’après une étude du SEFRI menée auprès des entreprises, en 2009, les coûts bruts de formation étaient estimés à 5,3 Mds CHF, contre 5,8 Mds CHF d’activités productives des personnes en formation, soit un bénéfice net total de 0,5 Md CHF. Les coûts sont néanmoins susceptibles de varier selon les secteurs et les entreprises.

## 6. Pistes d’évolution du système de formation professionnelle

La stratégie fédérale pour la formation professionnelle à l’horizon 2030 met en avant l’importance pour le système suisse de continuer à développer la flexibilité et l’individualisation du système, de renforcer la formation professionnelle continue, d’améliorer l’information sur le système et les offres existantes et de simplifier le système en précisant les responsabilités des différents acteurs.



<sup>4</sup> Dernières données disponibles (2011).

<sup>5</sup> Dernières données disponibles (2015).